



## Commune d'ASPREMONT

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

#### *Sommaire :*

#### *I. Le cadre général du budget*

#### *II. La section de fonctionnement*

#### *III. La section d'investissement*

#### *IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets 2023 ont été votés le 30 mars 2023 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **II. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).



## Commune d'ASPREMONT

Pour notre commune :

- ❖ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (redevances d'occupation du domaine public, travaux en régie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
- ❖ Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 919 664,27 €.
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement 2023 les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la facturation d'eau et des résultats excédentaires reportés.
- Pour 2023 elles s'élèvent à 130 174,67 €.
- ❖ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les subventions versées aux associations. Les salaires représentent 122 950 € des dépenses de fonctionnement de la commune.
- ❖ Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 414 135 €.
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement 2023 les dépenses de fonctionnement couvrent les travaux d'entretien et de réparation des réseaux avec la maintenance (pompes, station d'épuration...) et les frais d'analyses périodiques d'eau.
- Pour 2023 elles s'élèvent à 130 174,67 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (133 606 € en 2022 - prévision 2023 = + 13 649 €)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section du budget principal :

| Dépenses                                   | Montant      | Recettes                                    | Montant      |
|--------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------|--------------|
| Dépenses courantes                         | 217 180 €    | Excédent brut reporté                       | 514 423,03 € |
| Dépenses de personnel                      | 122 950 €    | Recettes des services                       |              |
| Autres dépenses de gestion courante        | 73 505 €     | Impôts et taxes                             | 194 655,00 € |
| Dépenses financières                       |              | Dotations et participations                 | 165 246,00 € |
| Dépenses exceptionnelles                   | 500 €        | Autres recettes de gestion courante         | 2 285,24 €   |
| Autres dépenses                            |              | Recettes exceptionnelles                    |              |
| Dépenses imprévues                         |              | Recettes financières                        | 5,00 €       |
| Total dépenses réelles                     | 414 135 €    | Autres recettes                             | 35 005,00 €  |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) |              | Total recettes réelles                      | 911 664,27 € |
| Virement à la section d'investissement     | 505 529,27 € | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 8 000,00 €   |
| Total général                              | 919 664,27 € | Total général                               | 919 664,27 € |



## Commune d'ASPREMONT

Les principales dépenses et recettes de la section du budget annexe d'eau et d'assainissement :

| Dépenses                                   | Montant      | Recettes                                    | Montant      |
|--------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------|--------------|
| Dépenses courantes                         | 69 390,67 €  | Excédent brut reporté                       | 48 412,67 €  |
| Autres dépenses de gestion courante        | 6 487,00 €   | Recettes des services                       | 60 000,00 €  |
| Dépenses financières                       | 1 000,00 €   | Autres recettes de gestion courante         |              |
| Dépenses exceptionnelles                   |              | Recettes exceptionnelles                    |              |
| Autres dépenses                            |              | Recettes financières                        | 885,00       |
| Total dépenses réelles                     | 76 877,67 €  | Total recettes réelles                      | 109 297,67 € |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 53 297,00 €  | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 20 877,00 €  |
| Virement à la section d'investissement     |              |                                             |              |
| Total général                              | 130 174,67 € | Total général                               | 130 174,67 € |

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

- concernant les ménages

. Taxe foncière sur le bâti = 16,94 % + intégration du taux départemental de 26,10 % = 43,04 %

. Taxe foncière sur le non bâti = 97,26 %

. Taxe d'Habitation = 10,29 %

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 165 246 €.

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réhabilitation d'un bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).



## Commune d'ASPREMONT

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement du budget principal

| Dépenses                                   | Montant      | Recettes                                    | Montant      |
|--------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------|--------------|
|                                            |              | Excédent reporté                            | 34 554,69 €  |
| Solde d'investissement reporté             |              | Virement de la section de fonctionnement    | 505 529,27 € |
| Remboursement d'emprunts/cautions          | 1 000,00 €   | FCTVA                                       | 14 810,00 €  |
| Travaux de bâtiments                       |              | Mise en réserves                            |              |
| Travaux de voirie                          | 50 000,00 €  | Cessions d'immobilisations                  | 10 000,00 €  |
| Autres travaux                             | 464 981,96 € | Taxe aménagement / cautions                 | 200,00 €     |
| Autres dépenses                            | 138 000,00 € | subventions                                 | 96 888,00 €  |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 8 000,00 €   | Emprunt                                     |              |
|                                            |              | Produits (écritures d'ordre entre sections) |              |
| Total général                              | 661 981,96 € | Total général                               | 661 981,96 € |

Vue d'ensemble de la section d'investissement du budget annexe d'eau et d'assainissement

| Dépenses                                   | Montant        | Recettes                                    | Montant        |
|--------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------|----------------|
|                                            |                | Solde d'investissement reporté              | 316 930,44 €   |
| Remboursement d'emprunts                   |                | Virement de la section de fonctionnement    |                |
| Travaux sur les réseaux                    | 1 186 668,44 € | FCTVA                                       | 1 241,00 €     |
| Autres dépenses                            |                | Subventions                                 | 136 077,00 €   |
|                                            |                | Emprunt                                     | 700 000,00 €   |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 20 877,00 €    | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 53 297,00 €    |
| Total général                              | 1 207 545,44 € | Total général                               | 1 207 545,44 € |

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

❖ Pour le budget principal

- des acquisitions foncières (création de parkings)
- des travaux de restauration de l'église (toiture...)
- de la réfection de voirie...

➤ Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement

- La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux liée aux opérations sur l'eau potable et l'assainissement (amélioration de la qualité des eaux, renforcement de la ressource, économie d'eau et réhabilitation du réseau, mise aux normes de l'assainissement collectif, élimination des eaux claires et réhabilitation de la station d'épuration de Thuoux)



## Commune d'ASPREMONT

### d) Les subventions d'investissements prévues :

- ❖ Pour le budget principal
  - de la Région : 39 014 €
  - du Département : 57 874 €
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement
  - de l'État : 104 477 €
  - du Département et de l'Agence de l'Eau : 31 600 €

## IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

### a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

#### Budget principal

##### Prévisionnel des Recettes de fonctionnement 2023



#### Budget principal

##### Prévisionnel des Dépenses de fonctionnement 2023

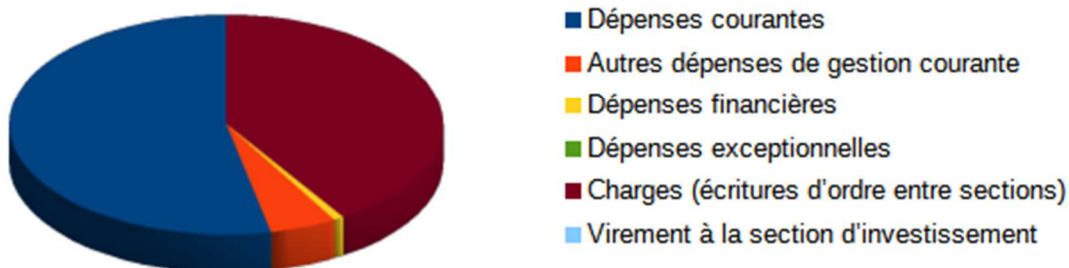




## Commune d'ASPREMONT

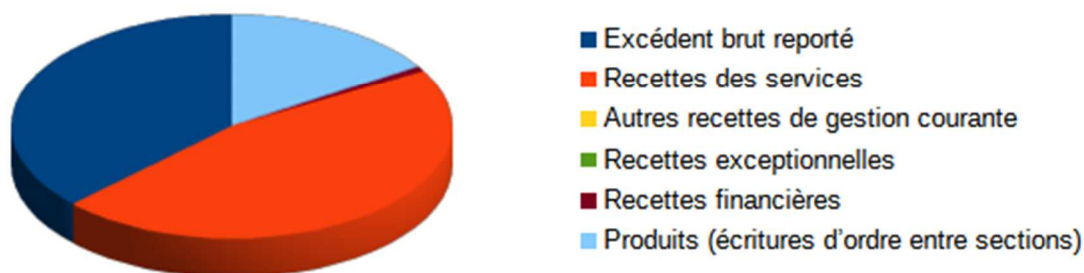
### Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

Prévisionnel des Dépenses de fonctionnement 2023



### Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

Prévisionnel des Recettes de fonctionnement 2023



b) Recettes et dépenses d'investissement :

### Budget principal

Prévisionnel des Dépenses d'investissement 2023







## Commune d'ASPREMONT

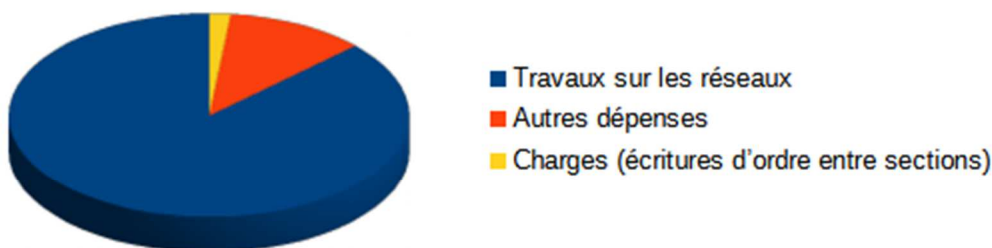
### Budget principal

Prévisionnel des Recettes d'investissement 2023



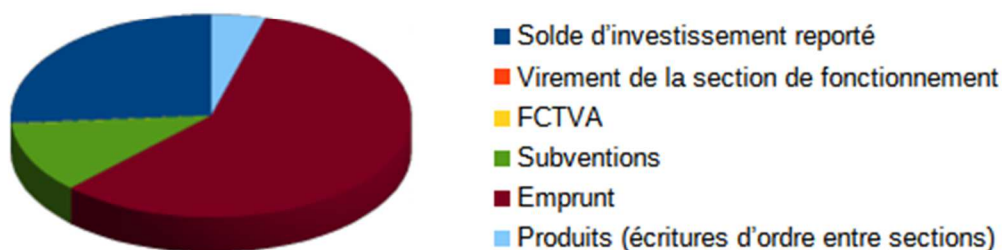
### Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

Prévisionnel des Dépenses d'investissement 2023



### Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

Prévisionnel des Recettes d'investissement 2023



Fait à Aspremont le 30 mars 2023.  
Le Maire,  
Jacques FRANCOU.